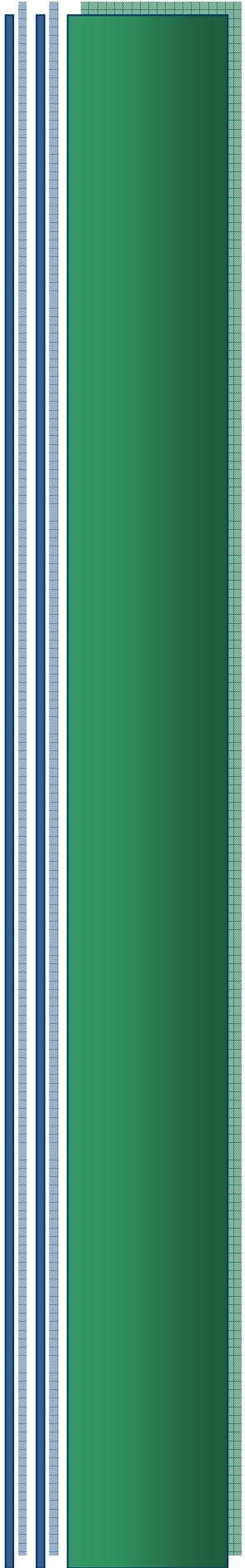




# Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

17 novembre 2014



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

La *Loi sur les cités et villes* exige que les maires fassent le point sur la situation financière de leur ville un mois avant la présentation de leur budget pour y aborder les aspects suivants :

- Le rapport financier vérifié pour l'année 2013
- Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016
- La liste des contrats
- La rémunération et allocations des membres du conseil
- Les indications préliminaires quant aux états financiers pour l'exercice 2014
- Les orientations générales du budget 2015 et du prochain Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est pas tellement par obligation législative, mais bien par transparence et par souci de vous transmettre l'information à un moment où la pression financière s'accroît sur notre Ville en raison de l'explosion exponentielle de notre quote-part.

### **LE POINT SUR L'ANNÉE 2013**

Avant d'exposer la situation qui a cours actuellement et de mettre la table au prochain budget, il est prévu que je fasse le point sur la situation financière qui prévalait lors du précédent exercice, soit celui de 2013.

Le rapport financier 2013, préparé par la trésorière de la Ville et vérifié par un auditeur indépendant, a été déposé au conseil municipal le 5 mai 2014. Le rapport du vérificateur est sans réserve et selon lui, dans tous les aspects significatifs, il donne une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013. Un excédent de fonctionnement à des fins fiscales d'un montant de 777 582 \$ a été réalisé pour l'année 2013. Au cours de l'exercice 2013, la Ville a réalisé des investissements pour une somme de 43 720 140 \$ notamment l'implantation des infrastructures pour les services d'aqueduc et d'égouts au lac Saint-Augustin Nord (10 277 000 \$), la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy (11 859 000 \$) et la réalisation du parc industriel Nord (10 884 000 \$).

### **LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

À ce jour, nos immobilisations pour l'année 2014 totalisent 21 247 000 \$.

Parmi les principales réalisations, notons la finalisation des projets déjà amorcés :

- La construction du complexe sportif multifonctionnel (11 987 000 \$)
- La réalisation du parc industriel côté nord (3 459 000 \$)
- La finalisation des rénovations au centre communautaire Jean-Marie-Roy (1 641 000 \$)

Également des nouveaux projets :

- Réfection de la surface de rues de la ville (1 100 000 \$)
- Réparation de ponceaux (134 000 \$)

## LISTE DES CONTRATS

Afin de se conformer à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal en annexe du présent rapport et seront disponibles au Service juridique et du greffe, de même que sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

## RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Par ailleurs, et tel que prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure, dans son rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit pour l'année 2014.

### Le maire

Salaire de base :	63 874 \$
Allocation non imposable :	15 656 \$
Activités supramunicipales (CMQ) :	8 668 \$

### Les conseillères et les conseillers

Salaire de base :	11 915 \$
Allocation non imposable :	5 958 \$
Rémunération additionnelle pour participation à des comités de travail :	5 796 \$
Membre comité RTC (un poste) :	9 661 \$

## INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE 2014

Malgré le fait que nos dépenses de fonctionnement sont sous contrôle, il est de plus en plus difficile d'équilibrer notre budget.

Trois éléments expliquent cette situation :

- L'augmentation moyenne annuelle de la quote-part qui se situe à 13 %;
- Deux nouvelles factures de 763 066 \$ et de 275 378,53 \$ gracieuseté de l'agglomération de Québec rentrées il y a quelques semaines pour couvrir des dépenses des années précédentes;
- Le retrait d'une subvention de 4 M\$ par le précédent gouvernement péquiste.

Par ailleurs, le renouvellement transitoire du Pacte fiscal que le gouvernement québécois a conclu dernièrement avec les unions municipales et prévoyant des compressions de l'ordre de 300 M\$ se traduira en 2015 par une diminution de 300 000 \$ des transferts que percevaient Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce montant de 300 000 \$ s'ajoute à la facture reçue par l'agglomération en cours d'année de 1 038 444,53 \$ et vient compliquer davantage notre situation financière, et ce, sans compter l'augmentation de la quote-part.

Revenons sur l'explosion de la quote-part.

En l'espace de six ans, la quote-part établie à 11,8 M\$ en 2008 a littéralement explosé pour atteindre 23,1 M\$ en 2014. Autrement dit, elle a subi une augmentation de 96 %, sept fois plus que le taux d'inflation, alors que le niveau de services est demeuré exactement le même. Pas plus de policiers sur le territoire, aucune bonification en transport en commun par le Réseau de transport de la Capitale, toujours la même couverture de risques en matière de sécurité incendie...

La situation est devenue telle que cette quote-part accapare maintenant plus de 50 % de notre budget d'opération.

Et même dans nos dépenses de fonctionnement, la quote-part a des conséquences. Elle vient brimer notre capacité et notre liberté de choix. Elle vient réduire à néant notre marge de manœuvre.

Une chose est certaine : la structure actuelle ne fonctionne pas et, conséquemment, le statu quo est impossible.

À chaque année, que ce soit en compressant nos dépenses, en liquidant des actifs ou en misant sur la vente de terrains à vocation industrielle —des revenus non récurrents— nous arrivons à boucler le budget sans que nos concitoyens assument le réel impact de la quote-part sur leur compte de taxes. Nous l'avons fait, croyant que cette situation serait temporaire et qu'elle tendrait à se stabiliser. Aujourd'hui, après avoir versé plus de 120 M\$ à l'agglomération dont 23 M\$ que nous jugeons non justifiés, il faut se rendre à l'évidence : si le gouvernement ne bouge pas pour solutionner un problème qu'il a lui-même créé par la mise sur pied de l'agglomération de Québec, les prochains budgets seront de plus en plus difficile à équilibrer et risquent d'entraîner des hausses de taxes et une diminution importante de services.

Un palmarès des HEC, rendu public dernièrement, nous donne raison.

Notre ville se classe au 51<sup>e</sup> rang sur 52 pour les municipalités de 10 000 à 24 999 habitants. Coût moyen des services : 208 % plus cher que les municipalités de même taille ! C'est normal : on finance les services d'une ville de 500 000 habitants bien que nous n'en comptons que 20 000 !

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2015 ET PROCHAIN PTI 2015-2016-2017**

Le budget 2015 et le Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 seront adoptés le lundi 22 décembre prochain.

Il serait facile de mettre un frein sur nos propres dépenses d'immobilisations parce que la quote-part augmente. Cette décision serait complètement irresponsable.

Nous n'investissons pas trop chez-nous. Nous versons beaucoup trop ailleurs sans qu'on soit maître de nos décisions.

Nos citoyens ont choisi de s'établir à Saint-Augustin pour la qualité de vie et les services de proximité.

Il est important que vous sachiez que nous sommes en mouvement pour redresser notre situation financière : nos avocats documentent le dossier, nous avons rehaussé et multiplié nos efforts en matière de relations gouvernementales, nous alignons les rencontres avec les décideurs.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que les discussions entourant la reconnaissance d'un statut particulier pour la Capitale nationale que le gouvernement du Québec négocie actuellement avec la Ville de Québec constituent une occasion privilégiée pour solutionner durablement la problématique de l'agglomération.

En 2004, nos citoyens ont choisi par référendum de se défusionner, de quitter la Ville de Québec pour retrouver leur liberté, leur autonomie. Aujourd'hui, Saint-Augustin-de-Desmaures est prisonnière d'une agglomération qui l'isole, qui la méprise et qui finira par l'étrangler.

Il n'est plus possible de repousser le problème. Je l'ai répété à Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à Sam Hamad, député de Louis-Hébert et responsable de la Capitale-Nationale : le *statu quo* n'est plus acceptable.

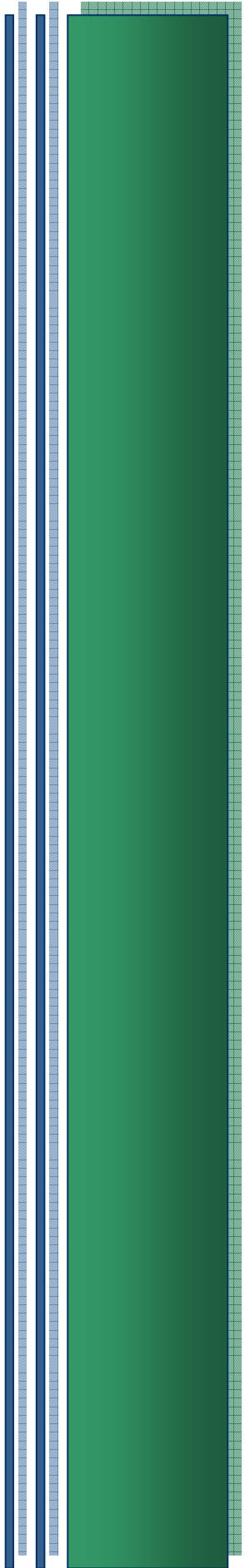


Marcel Corriveau, maire



# Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

17 novembre 2014



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

La *Loi sur les cités et villes* exige que les maires fassent le point sur la situation financière de leur ville un mois avant la présentation de leur budget pour y aborder les aspects suivants :

- Le rapport financier vérifié pour l'année 2013
- Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016
- La liste des contrats
- La rémunération et allocations des membres du conseil
- Les indications préliminaires quant aux états financiers pour l'exercice 2014
- Les orientations générales du budget 2015 et du prochain Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est pas tellement par obligation législative, mais bien par transparence et par souci de vous transmettre l'information à un moment où la pression financière s'accroît sur notre Ville en raison de l'explosion exponentielle de notre quote-part.

### **LE POINT SUR L'ANNÉE 2013**

Avant d'exposer la situation qui a cours actuellement et de mettre la table au prochain budget, il est prévu que je fasse le point sur la situation financière qui prévalait lors du précédent exercice, soit celui de 2013.

Le rapport financier 2013, préparé par la trésorière de la Ville et vérifié par un auditeur indépendant, a été déposé au conseil municipal le 5 mai 2014. Le rapport du vérificateur est sans réserve et selon lui, dans tous les aspects significatifs, il donne une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013. Un excédent de fonctionnement à des fins fiscales d'un montant de 777 582 \$ a été réalisé pour l'année 2013. Au cours de l'exercice 2013, la Ville a réalisé des investissements pour une somme de 43 720 140 \$ notamment l'implantation des infrastructures pour les services d'aqueduc et d'égouts au lac Saint-Augustin Nord (10 277 000 \$), la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy (11 859 000 \$) et la réalisation du parc industriel Nord (10 884 000 \$).

### **LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

À ce jour, nos immobilisations pour l'année 2014 totalisent 21 247 000 \$.

Parmi les principales réalisations, notons la finalisation des projets déjà amorcés :

- La construction du complexe sportif multifonctionnel (11 987 000 \$)
- La réalisation du parc industriel côté nord (3 459 000 \$)
- La finalisation des rénovations au centre communautaire Jean-Marie-Roy (1 641 000 \$)

Également des nouveaux projets :

- Réfection de la surface de rues de la ville (1 100 000 \$)
- Réparation de ponceaux (134 000 \$)

## LISTE DES CONTRATS

Afin de se conformer à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal en annexe du présent rapport et seront disponibles au Service juridique et du greffe, de même que sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

## RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Par ailleurs, et tel que prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure, dans son rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit pour l'année 2014.

### Le maire

Salaire de base :	63 874 \$
Allocation non imposable :	15 656 \$
Activités supramunicipales (CMQ) :	8 668 \$

### Les conseillères et les conseillers

Salaire de base :	11 915 \$
Allocation non imposable :	5 958 \$
Rémunération additionnelle pour participation à des comités de travail :	5 796 \$
Membre comité RTC (un poste) :	9 661 \$

## INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE 2014

Malgré le fait que nos dépenses de fonctionnement sont sous contrôle, il est de plus en plus difficile d'équilibrer notre budget.

Trois éléments expliquent cette situation :

- L'augmentation moyenne annuelle de la quote-part qui se situe à 13 %;
- Deux nouvelles factures de 763 066 \$ et de 275 378,53 \$ gracieuseté de l'agglomération de Québec rentrées il y a quelques semaines pour couvrir des dépenses des années précédentes;
- Le retrait d'une subvention de 4 M\$ par le précédent gouvernement péquiste.

Par ailleurs, le renouvellement transitoire du Pacte fiscal que le gouvernement québécois a conclu dernièrement avec les unions municipales et prévoyant des compressions de l'ordre de 300 M\$ se traduira en 2015 par une diminution de 300 000 \$ des transferts que percevaient Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce montant de 300 000 \$ s'ajoute à la facture reçue par l'agglomération en cours d'année de 1 038 444,53 \$ et vient compliquer davantage notre situation financière, et ce, sans compter l'augmentation de la quote-part.



Revenons sur l'explosion de la quote-part.

En l'espace de six ans, la quote-part établie à 11,8 M\$ en 2008 a littéralement explosé pour atteindre 23,1 M\$ en 2014. Autrement dit, elle a subi une augmentation de 96 %, sept fois plus que le taux d'inflation, alors que le niveau de services est demeuré exactement le même. Pas plus de policiers sur le territoire, aucune bonification en transport en commun par le Réseau de transport de la Capitale, toujours la même couverture de risques en matière de sécurité incendie...

La situation est devenue telle que cette quote-part accapare maintenant plus de 50 % de notre budget d'opération.

Et même dans nos dépenses de fonctionnement, la quote-part a des conséquences. Elle vient brimer notre capacité et notre liberté de choix. Elle vient réduire à néant notre marge de manœuvre.

Une chose est certaine : la structure actuelle ne fonctionne pas et, conséquemment, le statu quo est impossible.

À chaque année, que ce soit en compressant nos dépenses, en liquidant des actifs ou en misant sur la vente de terrains à vocation industrielle —des revenus non récurrents— nous arrivons à boucler le budget sans que nos concitoyens assument le réel impact de la quote-part sur leur compte de taxes. Nous l'avons fait, croyant que cette situation serait temporaire et qu'elle tendrait à se stabiliser. Aujourd'hui, après avoir versé plus de 120 M\$ à l'agglomération dont 23 M\$ que nous jugeons non justifiés, il faut se rendre à l'évidence : si le gouvernement ne bouge pas pour solutionner un problème qu'il a lui-même créé par la mise sur pied de l'agglomération de Québec, les prochains budgets seront de plus en plus difficile à équilibrer et risquent d'entraîner des hausses de taxes et une diminution importante de services.

Un palmarès des HEC, rendu public dernièrement, nous donne raison.

Notre ville se classe au 51<sup>e</sup> rang sur 52 pour les municipalités de 10 000 à 24 999 habitants. Coût moyen des services : 208 % plus cher que les municipalités de même taille ! C'est normal : on finance les services d'une ville de 500 000 habitants bien que nous n'en comptons que 20 000 !

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2015 ET PROCHAIN PTI 2015-2016-2017**

Le budget 2015 et le Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 seront adoptés le lundi 22 décembre prochain.

Il serait facile de mettre un frein sur nos propres dépenses d'immobilisations parce que la quote-part augmente. Cette décision serait complètement irresponsable.

Nous n'investissons pas trop chez-nous. Nous versons beaucoup trop ailleurs sans qu'on soit maître de nos décisions.

Nos citoyens ont choisi de s'établir à Saint-Augustin pour la qualité de vie et les services de proximité.

Il est important que vous sachiez que nous sommes en mouvement pour redresser notre situation financière : nos avocats documentent le dossier, nous avons rehaussé et multiplié nos efforts en matière de relations gouvernementales, nous alignons les rencontres avec les décideurs.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que les discussions entourant la reconnaissance d'un statut particulier pour la Capitale nationale que le gouvernement du Québec négocie actuellement avec la Ville de Québec constituent une occasion privilégiée pour solutionner durablement la problématique de l'agglomération.

En 2004, nos citoyens ont choisi par référendum de se défusionner, de quitter la Ville de Québec pour retrouver leur liberté, leur autonomie. Aujourd'hui, Saint-Augustin-de-Desmaures est prisonnière d'une agglomération qui l'isole, qui la méprise et qui finira par l'étrangler.

Il n'est plus possible de repousser le problème. Je l'ai répété à Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à Sam Hamad, député de Louis-Hébert et responsable de la Capitale-Nationale : le *statu quo* n'est plus acceptable.

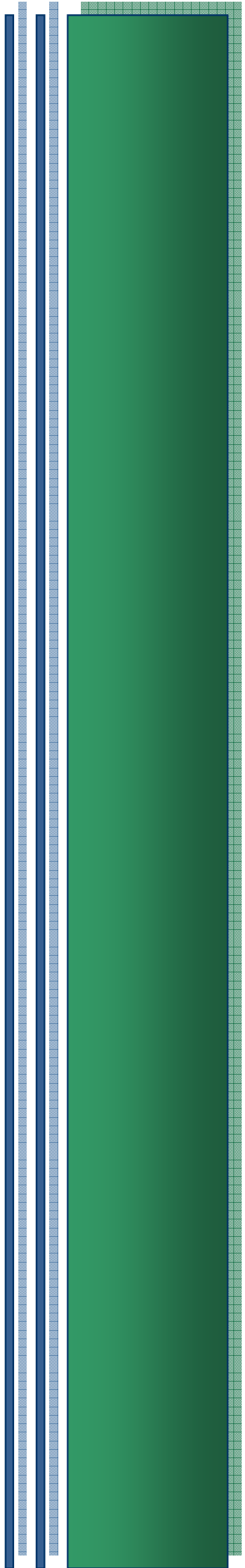


Marcel Corriveau, maire



**Rapport du maire  
sur la situation financière  
de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures**

17 novembre 2014



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

La *Loi sur les cités et villes* exige que les maires fassent le point sur la situation financière de leur ville un mois avant la présentation de leur budget pour y aborder les aspects suivants :

- Le rapport financier vérifié pour l'année 2013
- Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016
- La liste des contrats
- La rémunération et allocations des membres du conseil
- Les indications préliminaires quant aux états financiers pour l'exercice 2014
- Les orientations générales du budget 2015 et du prochain Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est pas tellement par obligation législative, mais bien par transparence et par souci de vous transmettre l'information à un moment où la pression financière s'accroît sur notre Ville en raison de l'explosion exponentielle de notre quote-part.

### **LE POINT SUR L'ANNÉE 2013**

Avant d'exposer la situation qui a cours actuellement et de mettre la table au prochain budget, il est prévu que je fasse le point sur la situation financière qui prévalait lors du précédent exercice, soit celui de 2013.

Le rapport financier 2013, préparé par la trésorière de la Ville et vérifié par un auditeur indépendant, a été déposé au conseil municipal le 5 mai 2014. Le rapport du vérificateur est sans réserve et selon lui, dans tous les aspects significatifs, il donne une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013. Un excédent de fonctionnement à des fins fiscales d'un montant de 777 582 \$ a été réalisé pour l'année 2013. Au cours de l'exercice 2013, la Ville a réalisé des investissements pour une somme de 43 720 140 \$ notamment l'implantation des infrastructures pour les services d'aqueduc et d'égouts au lac Saint-Augustin Nord (10 277 000 \$), la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy (11 859 000 \$) et la réalisation du parc industriel Nord (10 884 000 \$).

### **LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

À ce jour, nos immobilisations pour l'année 2014 totalisent 21 247 000 \$.

Parmi les principales réalisations, notons la finalisation des projets déjà amorcés :

- La construction du complexe sportif multifonctionnel (11 987 000 \$)
- La réalisation du parc industriel côté nord (3 459 000 \$)
- La finalisation des rénovations au centre communautaire Jean-Marie-Roy (1 641 000 \$)

Également des nouveaux projets :

- Réfection de la surface de rues de la ville (1 100 000 \$)
- Réparation de ponceaux (134 000 \$)

## LISTE DES CONTRATS

Afin de se conformer à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal en annexe du présent rapport et seront disponibles au Service juridique et du greffe, de même que sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

## RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Par ailleurs, et tel que prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure, dans son rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit pour l'année 2014.

### Le maire

Salaire de base :	63 874 \$
Allocation non imposable :	15 656 \$
Activités supramunicipales (CMQ) :	8 668 \$

### Les conseillères et les conseillers

Salaire de base :	11 915 \$
Allocation non imposable :	5 958 \$
Rémunération additionnelle pour participation à des comités de travail :	5 796 \$
Membre comité RTC (un poste) :	9 661 \$

## INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE 2014

Malgré le fait que nos dépenses de fonctionnement sont sous contrôle, il est de plus en plus difficile d'équilibrer notre budget.

Trois éléments expliquent cette situation :

- L'augmentation moyenne annuelle de la quote-part qui se situe à 13 %;
- Deux nouvelles factures de 763 066 \$ et de 275 378,53 \$ gracieuseté de l'agglomération de Québec rentrées il y a quelques semaines pour couvrir des dépenses des années précédentes;
- Le retrait d'une subvention de 4 M\$ par le précédent gouvernement péquiste.

Par ailleurs, le renouvellement transitoire du Pacte fiscal que le gouvernement québécois a conclu dernièrement avec les unions municipales et prévoyant des compressions de l'ordre de 300 M\$ se traduira en 2015 par une diminution de 300 000 \$ des transferts que percevaient Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce montant de 300 000 \$ s'ajoute à la facture reçue par l'agglomération en cours d'année de 1 038 444,53 \$ et vient compliquer davantage notre situation financière, et ce, sans compter l'augmentation de la quote-part.

Revenons sur l'explosion de la quote-part.

En l'espace de six ans, la quote-part établie à 11,8 M\$ en 2008 a littéralement explosé pour atteindre 23,1 M\$ en 2014. Autrement dit, elle a subi une augmentation de 96 %, sept fois plus que le taux d'inflation, alors que le niveau de services est demeuré exactement le même. Pas plus de policiers sur le territoire, aucune bonification en transport en commun par le Réseau de transport de la Capitale, toujours la même couverture de risques en matière de sécurité incendie...

La situation est devenue telle que cette quote-part accapare maintenant plus de 50 % de notre budget d'opération.

Et même dans nos dépenses de fonctionnement, la quote-part a des conséquences. Elle vient brimer notre capacité et notre liberté de choix. Elle vient réduire à néant notre marge de manœuvre.

Une chose est certaine : la structure actuelle ne fonctionne pas et, conséquemment, le statu quo est impossible.

À chaque année, que ce soit en compressant nos dépenses, en liquidant des actifs ou en misant sur la vente de terrains à vocation industrielle —des revenus non récurrents— nous arrivons à boucler le budget sans que nos concitoyens assument le réel impact de la quote-part sur leur compte de taxes. Nous l'avons fait, croyant que cette situation serait temporaire et qu'elle tendrait à se stabiliser. Aujourd'hui, après avoir versé plus de 120 M\$ à l'agglomération dont 23 M\$ que nous jugeons non justifiés, il faut se rendre à l'évidence : si le gouvernement ne bouge pas pour solutionner un problème qu'il a lui-même créé par la mise sur pied de l'agglomération de Québec, les prochains budgets seront de plus en plus difficile à équilibrer et risquent d'entraîner des hausses de taxes et une diminution importante de services.

Un palmarès des HEC, rendu public dernièrement, nous donne raison.

Notre ville se classe au 51<sup>e</sup> rang sur 52 pour les municipalités de 10 000 à 24 999 habitants. Coût moyen des services : 208 % plus cher que les municipalités de même taille ! C'est normal : on finance les services d'une ville de 500 000 habitants bien que nous n'en comptons que 20 000 !

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2015 ET PROCHAIN PTI 2015-2016-2017**

Le budget 2015 et le Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 seront adoptés le lundi 22 décembre prochain.

Il serait facile de mettre un frein sur nos propres dépenses d'immobilisations parce que la quote-part augmente. Cette décision serait complètement irresponsable.

Nous n'investissons pas trop chez-nous. Nous versons beaucoup trop ailleurs sans qu'on soit maître de nos décisions.

Nos citoyens ont choisi de s'établir à Saint-Augustin pour la qualité de vie et les services de proximité.

Il est important que vous sachiez que nous sommes en mouvement pour redresser notre situation financière : nos avocats documentent le dossier, nous avons rehaussé et multiplié nos efforts en matière de relations gouvernementales, nous alignons les rencontres avec les décideurs.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que les discussions entourant la reconnaissance d'un statut particulier pour la Capitale nationale que le gouvernement du Québec négocie actuellement avec la Ville de Québec constituent une occasion privilégiée pour solutionner durablement la problématique de l'agglomération.

En 2004, nos citoyens ont choisi par référendum de se défusionner, de quitter la Ville de Québec pour retrouver leur liberté, leur autonomie. Aujourd'hui, Saint-Augustin-de-Desmaures est prisonnière d'une agglomération qui l'isole, qui la méprise et qui finira par l'étrangler.

Il n'est plus possible de repousser le problème. Je l'ai répété à Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à Sam Hamad, député de Louis-Hébert et responsable de la Capitale-Nationale : le *statu quo* n'est plus acceptable.

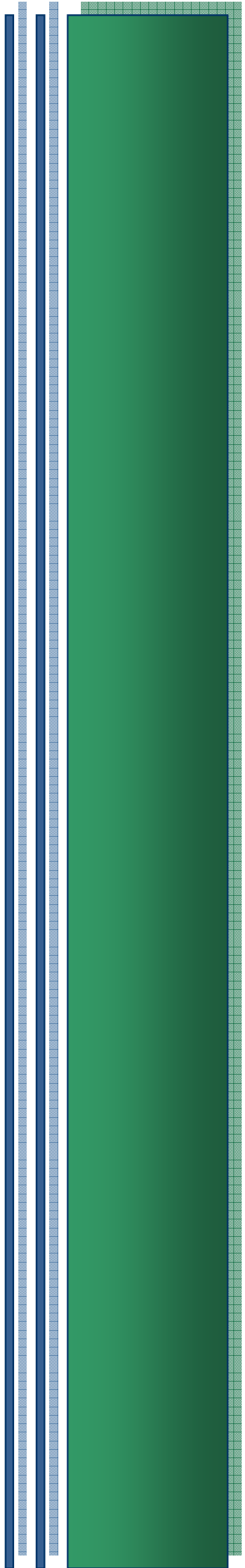


Marcel Corriveau, maire



# Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

17 novembre 2014





Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

La *Loi sur les cités et villes* exige que les maires fassent le point sur la situation financière de leur ville un mois avant la présentation de leur budget pour y aborder les aspects suivants :

- Le rapport financier vérifié pour l'année 2013
- Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016
- La liste des contrats
- La rémunération et allocations des membres du conseil
- Les indications préliminaires quant aux états financiers pour l'exercice 2014
- Les orientations générales du budget 2015 et du prochain Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est pas tellement par obligation législative, mais bien par transparence et par souci de vous transmettre l'information à un moment où la pression financière s'accroît sur notre Ville en raison de l'explosion exponentielle de notre quote-part.

### **LE POINT SUR L'ANNÉE 2013**

Avant d'exposer la situation qui a cours actuellement et de mettre la table au prochain budget, il est prévu que je fasse le point sur la situation financière qui prévalait lors du précédent exercice, soit celui de 2013.

Le rapport financier 2013, préparé par la trésorière de la Ville et vérifié par un auditeur indépendant, a été déposé au conseil municipal le 5 mai 2014. Le rapport du vérificateur est sans réserve et selon lui, dans tous les aspects significatifs, il donne une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013. Un excédent de fonctionnement à des fins fiscales d'un montant de 777 582 \$ a été réalisé pour l'année 2013. Au cours de l'exercice 2013, la Ville a réalisé des investissements pour une somme de 43 720 140 \$ notamment l'implantation des infrastructures pour les services d'aqueduc et d'égouts au lac Saint-Augustin Nord (10 277 000 \$), la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy (11 859 000 \$) et la réalisation du parc industriel Nord (10 884 000 \$).

### **LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

À ce jour, nos immobilisations pour l'année 2014 totalisent 21 247 000 \$.

Parmi les principales réalisations, notons la finalisation des projets déjà amorcés :

- La construction du complexe sportif multifonctionnel (11 987 000 \$)
- La réalisation du parc industriel côté nord (3 459 000 \$)
- La finalisation des rénovations au centre communautaire Jean-Marie-Roy (1 641 000 \$)

Également des nouveaux projets :

- Réfection de la surface de rues de la ville (1 100 000 \$)
- Réparation de ponceaux (134 000 \$)

## LISTE DES CONTRATS

Afin de se conformer à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal en annexe du présent rapport et seront disponibles au Service juridique et du greffe, de même que sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

## RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Par ailleurs, et tel que prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure, dans son rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit pour l'année 2014.

### Le maire

Salaire de base :	63 874 \$
Allocation non imposable :	15 656 \$
Activités supramunicipales (CMQ) :	8 668 \$

### Les conseillères et les conseillers

Salaire de base :	11 915 \$
Allocation non imposable :	5 958 \$
Rémunération additionnelle pour participation à des comités de travail :	5 796 \$
Membre comité RTC (un poste) :	9 661 \$

## INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE 2014

Malgré le fait que nos dépenses de fonctionnement sont sous contrôle, il est de plus en plus difficile d'équilibrer notre budget.

Trois éléments expliquent cette situation :

- L'augmentation moyenne annuelle de la quote-part qui se situe à 13 %;
- Deux nouvelles factures de 763 066 \$ et de 275 378,53 \$ gracieuseté de l'agglomération de Québec rentrées il y a quelques semaines pour couvrir des dépenses des années précédentes;
- Le retrait d'une subvention de 4 M\$ par le précédent gouvernement péquiste.

Par ailleurs, le renouvellement transitoire du Pacte fiscal que le gouvernement québécois a conclu dernièrement avec les unions municipales et prévoyant des compressions de l'ordre de 300 M\$ se traduira en 2015 par une diminution de 300 000 \$ des transferts que percevaient Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce montant de 300 000 \$ s'ajoute à la facture reçue par l'agglomération en cours d'année de 1 038 444,53 \$ et vient compliquer davantage notre situation financière, et ce, sans compter l'augmentation de la quote-part.

Revenons sur l'explosion de la quote-part.

En l'espace de six ans, la quote-part établie à 11,8 M\$ en 2008 a littéralement explosé pour atteindre 23,1 M\$ en 2014. Autrement dit, elle a subi une augmentation de 96 %, sept fois plus que le taux d'inflation, alors que le niveau de services est demeuré exactement le même. Pas plus de policiers sur le territoire, aucune bonification en transport en commun par le Réseau de transport de la Capitale, toujours la même couverture de risques en matière de sécurité incendie...

La situation est devenue telle que cette quote-part accapare maintenant plus de 50 % de notre budget d'opération.

Et même dans nos dépenses de fonctionnement, la quote-part a des conséquences. Elle vient brimer notre capacité et notre liberté de choix. Elle vient réduire à néant notre marge de manœuvre.

Une chose est certaine : la structure actuelle ne fonctionne pas et, conséquemment, le statu quo est impossible.

À chaque année, que ce soit en compressant nos dépenses, en liquidant des actifs ou en misant sur la vente de terrains à vocation industrielle —des revenus non récurrents— nous arrivons à boucler le budget sans que nos concitoyens assument le réel impact de la quote-part sur leur compte de taxes. Nous l'avons fait, croyant que cette situation serait temporaire et qu'elle tendrait à se stabiliser. Aujourd'hui, après avoir versé plus de 120 M\$ à l'agglomération dont 23 M\$ que nous jugeons non justifiés, il faut se rendre à l'évidence : si le gouvernement ne bouge pas pour solutionner un problème qu'il a lui-même créé par la mise sur pied de l'agglomération de Québec, les prochains budgets seront de plus en plus difficile à équilibrer et risquent d'entraîner des hausses de taxes et une diminution importante de services.

Un palmarès des HEC, rendu public dernièrement, nous donne raison.

Notre ville se classe au 51<sup>e</sup> rang sur 52 pour les municipalités de 10 000 à 24 999 habitants. Coût moyen des services : 208 % plus cher que les municipalités de même taille ! C'est normal : on finance les services d'une ville de 500 000 habitants bien que nous n'en comptons que 20 000 !

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2015 ET PROCHAIN PTI 2015-2016-2017**

Le budget 2015 et le Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 seront adoptés le lundi 22 décembre prochain.

Il serait facile de mettre un frein sur nos propres dépenses d'immobilisations parce que la quote-part augmente. Cette décision serait complètement irresponsable.

Nous n'investissons pas trop chez-nous. Nous versons beaucoup trop ailleurs sans qu'on soit maître de nos décisions.

Nos citoyens ont choisi de s'établir à Saint-Augustin pour la qualité de vie et les services de proximité.

Il est important que vous sachiez que nous sommes en mouvement pour redresser notre situation financière : nos avocats documentent le dossier, nous avons rehaussé et multiplié nos efforts en matière de relations gouvernementales, nous alignons les rencontres avec les décideurs.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que les discussions entourant la reconnaissance d'un statut particulier pour la Capitale nationale que le gouvernement du Québec négocie actuellement avec la Ville de Québec constituent une occasion privilégiée pour solutionner durablement la problématique de l'agglomération.

En 2004, nos citoyens ont choisi par référendum de se défusionner, de quitter la Ville de Québec pour retrouver leur liberté, leur autonomie. Aujourd'hui, Saint-Augustin-de-Desmaures est prisonnière d'une agglomération qui l'isole, qui la méprise et qui finira par l'étrangler.

Il n'est plus possible de repousser le problème. Je l'ai répété à Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à Sam Hamad, député de Louis-Hébert et responsable de la Capitale-Nationale : le *statu quo* n'est plus acceptable.

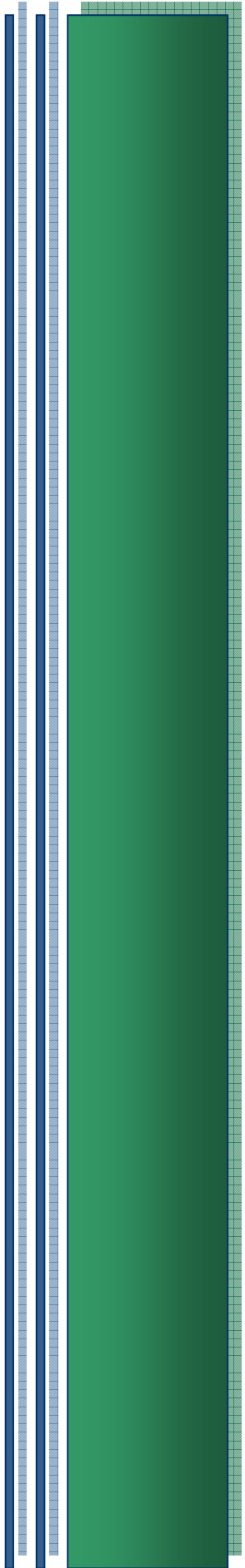


Marcel Corriveau, maire



**Rapport du maire  
sur la situation financière  
de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures**

17 novembre 2014



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

La *Loi sur les cités et villes* exige que les maires fassent le point sur la situation financière de leur ville un mois avant la présentation de leur budget pour y aborder les aspects suivants :

- Le rapport financier vérifié pour l'année 2013
- Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016
- La liste des contrats
- La rémunération et allocations des membres du conseil
- Les indications préliminaires quant aux états financiers pour l'exercice 2014
- Les orientations générales du budget 2015 et du prochain Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est pas tellement par obligation législative, mais bien par transparence et par souci de vous transmettre l'information à un moment où la pression financière s'accroît sur notre Ville en raison de l'explosion exponentielle de notre quote-part.

### **LE POINT SUR L'ANNÉE 2013**

Avant d'exposer la situation qui a cours actuellement et de mettre la table au prochain budget, il est prévu que je fasse le point sur la situation financière qui prévalait lors du précédent exercice, soit celui de 2013.

Le rapport financier 2013, préparé par la trésorière de la Ville et vérifié par un auditeur indépendant, a été déposé au conseil municipal le 5 mai 2014. Le rapport du vérificateur est sans réserve et selon lui, dans tous les aspects significatifs, il donne une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013. Un excédent de fonctionnement à des fins fiscales d'un montant de 777 582 \$ a été réalisé pour l'année 2013. Au cours de l'exercice 2013, la Ville a réalisé des investissements pour une somme de 43 720 140 \$ notamment l'implantation des infrastructures pour les services d'aqueduc et d'égouts au lac Saint-Augustin Nord (10 277 000 \$), la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy (11 859 000 \$) et la réalisation du parc industriel Nord (10 884 000 \$).

### **LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

À ce jour, nos immobilisations pour l'année 2014 totalisent 21 247 000 \$.

Parmi les principales réalisations, notons la finalisation des projets déjà amorcés :

- La construction du complexe sportif multifonctionnel (11 987 000 \$)
- La réalisation du parc industriel côté nord (3 459 000 \$)
- La finalisation des rénovations au centre communautaire Jean-Marie-Roy (1 641 000 \$)

Également des nouveaux projets :

- Réfection de la surface de rues de la ville (1 100 000 \$)
- Réparation de ponceaux (134 000 \$)

## LISTE DES CONTRATS

Afin de se conformer à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal en annexe du présent rapport et seront disponibles au Service juridique et du greffe, de même que sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

## RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Par ailleurs, et tel que prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure, dans son rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit pour l'année 2014.

### Le maire

Salaire de base :	63 874 \$
Allocation non imposable :	15 656 \$
Activités supramunicipales (CMQ) :	8 668 \$

### Les conseillères et les conseillers

Salaire de base :	11 915 \$
Allocation non imposable :	5 958 \$
Rémunération additionnelle pour participation à des comités de travail :	5 796 \$
Membre comité RTC (un poste) :	9 661 \$

## INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE 2014

Malgré le fait que nos dépenses de fonctionnement sont sous contrôle, il est de plus en plus difficile d'équilibrer notre budget.

Trois éléments expliquent cette situation :

- L'augmentation moyenne annuelle de la quote-part qui se situe à 13 %;
- Deux nouvelles factures de 763 066 \$ et de 275 378,53 \$ gracieuseté de l'agglomération de Québec rentrées il y a quelques semaines pour couvrir des dépenses des années précédentes;
- Le retrait d'une subvention de 4 M\$ par le précédent gouvernement péquiste.

Par ailleurs, le renouvellement transitoire du Pacte fiscal que le gouvernement québécois a conclu dernièrement avec les unions municipales et prévoyant des compressions de l'ordre de 300 M\$ se traduira en 2015 par une diminution de 300 000 \$ des transferts que percevaient Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce montant de 300 000 \$ s'ajoute à la facture reçue par l'agglomération en cours d'année de 1 038 444,53 \$ et vient compliquer davantage notre situation financière, et ce, sans compter l'augmentation de la quote-part.

Revenons sur l'explosion de la quote-part.

En l'espace de six ans, la quote-part établie à 11,8 M\$ en 2008 a littéralement explosé pour atteindre 23,1 M\$ en 2014. Autrement dit, elle a subi une augmentation de 96 %, sept fois plus que le taux d'inflation, alors que le niveau de services est demeuré exactement le même. Pas plus de policiers sur le territoire, aucune bonification en transport en commun par le Réseau de transport de la Capitale, toujours la même couverture de risques en matière de sécurité incendie...

La situation est devenue telle que cette quote-part accapare maintenant plus de 50 % de notre budget d'opération.

Et même dans nos dépenses de fonctionnement, la quote-part a des conséquences. Elle vient brimer notre capacité et notre liberté de choix. Elle vient réduire à néant notre marge de manœuvre.

Une chose est certaine : la structure actuelle ne fonctionne pas et, conséquemment, le statu quo est impossible.

À chaque année, que ce soit en compressant nos dépenses, en liquidant des actifs ou en misant sur la vente de terrains à vocation industrielle —des revenus non récurrents— nous arrivons à boucler le budget sans que nos concitoyens assument le réel impact de la quote-part sur leur compte de taxes. Nous l'avons fait, croyant que cette situation serait temporaire et qu'elle tendrait à se stabiliser. Aujourd'hui, après avoir versé plus de 120 M\$ à l'agglomération dont 23 M\$ que nous jugeons non justifiés, il faut se rendre à l'évidence : si le gouvernement ne bouge pas pour solutionner un problème qu'il a lui-même créé par la mise sur pied de l'agglomération de Québec, les prochains budgets seront de plus en plus difficile à équilibrer et risquent d'entraîner des hausses de taxes et une diminution importante de services.

Un palmarès des HEC, rendu public dernièrement, nous donne raison.

Notre ville se classe au 51<sup>e</sup> rang sur 52 pour les municipalités de 10 000 à 24 999 habitants. Coût moyen des services : 208 % plus cher que les municipalités de même taille ! C'est normal : on finance les services d'une ville de 500 000 habitants bien que nous n'en comptons que 20 000 !

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2015 ET PROCHAIN PTI 2015-2016-2017**

Le budget 2015 et le Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 seront adoptés le lundi 22 décembre prochain.

Il serait facile de mettre un frein sur nos propres dépenses d'immobilisations parce que la quote-part augmente. Cette décision serait complètement irresponsable.

Nous n'investissons pas trop chez-nous. Nous versons beaucoup trop ailleurs sans qu'on soit maître de nos décisions.

Nos citoyens ont choisi de s'établir à Saint-Augustin pour la qualité de vie et les services de proximité.

Il est important que vous sachiez que nous sommes en mouvement pour redresser notre situation financière : nos avocats documentent le dossier, nous avons rehaussé et multiplié nos efforts en matière de relations gouvernementales, nous alignons les rencontres avec les décideurs.



Par ailleurs, nous sommes d'avis que les discussions entourant la reconnaissance d'un statut particulier pour la Capitale nationale que le gouvernement du Québec négocie actuellement avec la Ville de Québec constituent une occasion privilégiée pour solutionner durablement la problématique de l'agglomération.

En 2004, nos citoyens ont choisi par référendum de se défusionner, de quitter la Ville de Québec pour retrouver leur liberté, leur autonomie. Aujourd'hui, Saint-Augustin-de-Desmaures est prisonnière d'une agglomération qui l'isole, qui la méprise et qui finira par l'étrangler.

Il n'est plus possible de repousser le problème. Je l'ai répété à Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à Sam Hamad, député de Louis-Hébert et responsable de la Capitale-Nationale : le *statu quo* n'est plus acceptable.

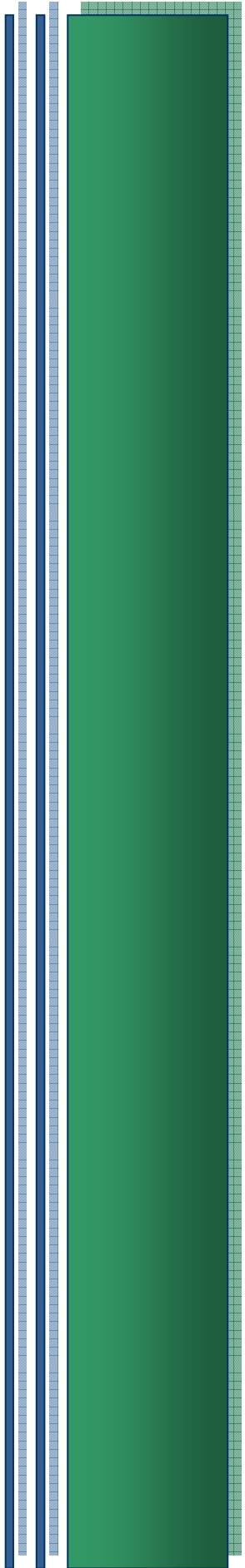


Marcel Corriveau, maire



# Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

17 novembre 2014



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

La *Loi sur les cités et villes* exige que les maires fassent le point sur la situation financière de leur ville un mois avant la présentation de leur budget pour y aborder les aspects suivants :

- Le rapport financier vérifié pour l'année 2013
- Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016
- La liste des contrats
- La rémunération et allocations des membres du conseil
- Les indications préliminaires quant aux états financiers pour l'exercice 2014
- Les orientations générales du budget 2015 et du prochain Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est pas tellement par obligation législative, mais bien par transparence et par souci de vous transmettre l'information à un moment où la pression financière s'accroît sur notre Ville en raison de l'explosion exponentielle de notre quote-part.

### **LE POINT SUR L'ANNÉE 2013**

Avant d'exposer la situation qui a cours actuellement et de mettre la table au prochain budget, il est prévu que je fasse le point sur la situation financière qui prévalait lors du précédent exercice, soit celui de 2013.

Le rapport financier 2013, préparé par la trésorière de la Ville et vérifié par un auditeur indépendant, a été déposé au conseil municipal le 5 mai 2014. Le rapport du vérificateur est sans réserve et selon lui, dans tous les aspects significatifs, il donne une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013. Un excédent de fonctionnement à des fins fiscales d'un montant de 777 582 \$ a été réalisé pour l'année 2013. Au cours de l'exercice 2013, la Ville a réalisé des investissements pour une somme de 43 720 140 \$ notamment l'implantation des infrastructures pour les services d'aqueduc et d'égouts au lac Saint-Augustin Nord (10 277 000 \$), la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy (11 859 000 \$) et la réalisation du parc industriel Nord (10 884 000 \$).

### **LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

À ce jour, nos immobilisations pour l'année 2014 totalisent 21 247 000 \$.

Parmi les principales réalisations, notons la finalisation des projets déjà amorcés :

- La construction du complexe sportif multifonctionnel (11 987 000 \$)
- La réalisation du parc industriel côté nord (3 459 000 \$)
- La finalisation des rénovations au centre communautaire Jean-Marie-Roy (1 641 000 \$)

Également des nouveaux projets :

- Réfection de la surface de rues de la ville (1 100 000 \$)
- Réparation de ponceaux (134 000 \$)

## LISTE DES CONTRATS

Afin de se conformer à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal en annexe du présent rapport et seront disponibles au Service juridique et du greffe, de même que sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

## RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Par ailleurs, et tel que prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure, dans son rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit pour l'année 2014.

### Le maire

Salaire de base :	63 874 \$
Allocation non imposable :	15 656 \$
Activités supramunicipales (CMQ) :	8 668 \$

### Les conseillères et les conseillers

Salaire de base :	11 915 \$
Allocation non imposable :	5 958 \$
Rémunération additionnelle pour participation à des comités de travail :	5 796 \$
Membre comité RTC (un poste) :	9 661 \$

## INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE 2014

Malgré le fait que nos dépenses de fonctionnement sont sous contrôle, il est de plus en plus difficile d'équilibrer notre budget.

Trois éléments expliquent cette situation :

- L'augmentation moyenne annuelle de la quote-part qui se situe à 13 %;
- Deux nouvelles factures de 763 066 \$ et de 275 378,53 \$ gracieuseté de l'agglomération de Québec rentrées il y a quelques semaines pour couvrir des dépenses des années précédentes;
- Le retrait d'une subvention de 4 M\$ par le précédent gouvernement péquiste.

Par ailleurs, le renouvellement transitoire du Pacte fiscal que le gouvernement québécois a conclu dernièrement avec les unions municipales et prévoyant des compressions de l'ordre de 300 M\$ se traduira en 2015 par une diminution de 300 000 \$ des transferts que percevaient Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce montant de 300 000 \$ s'ajoute à la facture reçue par l'agglomération en cours d'année de 1 038 444,53 \$ et vient compliquer davantage notre situation financière, et ce, sans compter l'augmentation de la quote-part.

Revenons sur l'explosion de la quote-part.

En l'espace de six ans, la quote-part établie à 11,8 M\$ en 2008 a littéralement explosé pour atteindre 23,1 M\$ en 2014. Autrement dit, elle a subi une augmentation de 96 %, sept fois plus que le taux d'inflation, alors que le niveau de services est demeuré exactement le même. Pas plus de policiers sur le territoire, aucune bonification en transport en commun par le Réseau de transport de la Capitale, toujours la même couverture de risques en matière de sécurité incendie...

La situation est devenue telle que cette quote-part accapare maintenant plus de 50 % de notre budget d'opération.

Et même dans nos dépenses de fonctionnement, la quote-part a des conséquences. Elle vient brimer notre capacité et notre liberté de choix. Elle vient réduire à néant notre marge de manœuvre.

Une chose est certaine : la structure actuelle ne fonctionne pas et, conséquemment, le statu quo est impossible.

À chaque année, que ce soit en compressant nos dépenses, en liquidant des actifs ou en misant sur la vente de terrains à vocation industrielle —des revenus non récurrents— nous arrivons à boucler le budget sans que nos concitoyens assument le réel impact de la quote-part sur leur compte de taxes. Nous l'avons fait, croyant que cette situation serait temporaire et qu'elle tendrait à se stabiliser. Aujourd'hui, après avoir versé plus de 120 M\$ à l'agglomération dont 23 M\$ que nous jugeons non justifiés, il faut se rendre à l'évidence : si le gouvernement ne bouge pas pour solutionner un problème qu'il a lui-même créé par la mise sur pied de l'agglomération de Québec, les prochains budgets seront de plus en plus difficile à équilibrer et risquent d'entraîner des hausses de taxes et une diminution importante de services.

Un palmarès des HEC, rendu public dernièrement, nous donne raison.

Notre ville se classe au 51<sup>e</sup> rang sur 52 pour les municipalités de 10 000 à 24 999 habitants. Coût moyen des services : 208 % plus cher que les municipalités de même taille ! C'est normal : on finance les services d'une ville de 500 000 habitants bien que nous n'en comptons que 20 000 !

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2015 ET PROCHAIN PTI 2015-2016-2017**

Le budget 2015 et le Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 seront adoptés le lundi 22 décembre prochain.

Il serait facile de mettre un frein sur nos propres dépenses d'immobilisations parce que la quote-part augmente. Cette décision serait complètement irresponsable.

Nous n'investissons pas trop chez-nous. Nous versons beaucoup trop ailleurs sans qu'on soit maître de nos décisions.

Nos citoyens ont choisi de s'établir à Saint-Augustin pour la qualité de vie et les services de proximité.

Il est important que vous sachiez que nous sommes en mouvement pour redresser notre situation financière : nos avocats documentent le dossier, nous avons rehaussé et multiplié nos efforts en matière de relations gouvernementales, nous alignons les rencontres avec les décideurs.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que les discussions entourant la reconnaissance d'un statut particulier pour la Capitale nationale que le gouvernement du Québec négocie actuellement avec la Ville de Québec constituent une occasion privilégiée pour solutionner durablement la problématique de l'agglomération.

En 2004, nos citoyens ont choisi par référendum de se défusionner, de quitter la Ville de Québec pour retrouver leur liberté, leur autonomie. Aujourd'hui, Saint-Augustin-de-Desmaures est prisonnière d'une agglomération qui l'isole, qui la méprise et qui finira par l'étrangler.

Il n'est plus possible de repousser le problème. Je l'ai répété à Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à Sam Hamad, député de Louis-Hébert et responsable de la Capitale-Nationale : le *statu quo* n'est plus acceptable.

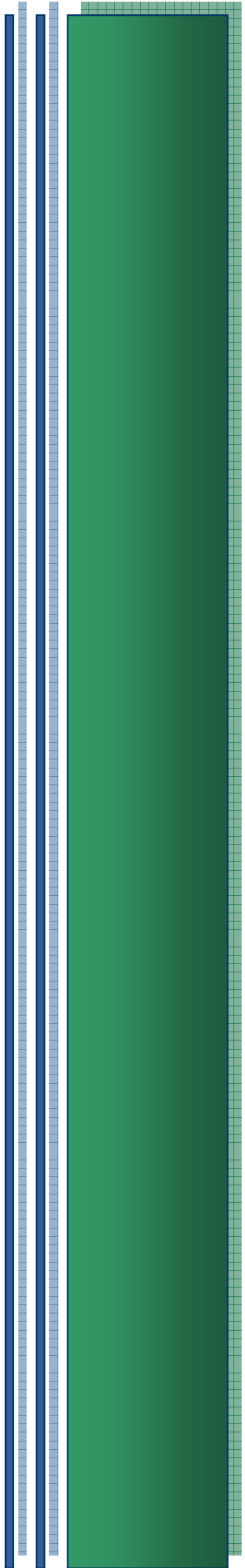


Marcel Corriveau, maire



# Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

17 novembre 2014



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

La *Loi sur les cités et villes* exige que les maires fassent le point sur la situation financière de leur ville un mois avant la présentation de leur budget pour y aborder les aspects suivants :

- Le rapport financier vérifié pour l'année 2013
- Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016
- La liste des contrats
- La rémunération et allocations des membres du conseil
- Les indications préliminaires quant aux états financiers pour l'exercice 2014
- Les orientations générales du budget 2015 et du prochain Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est pas tellement par obligation législative, mais bien par transparence et par souci de vous transmettre l'information à un moment où la pression financière s'accroît sur notre Ville en raison de l'explosion exponentielle de notre quote-part.

### **LE POINT SUR L'ANNÉE 2013**

Avant d'exposer la situation qui a cours actuellement et de mettre la table au prochain budget, il est prévu que je fasse le point sur la situation financière qui prévalait lors du précédent exercice, soit celui de 2013.

Le rapport financier 2013, préparé par la trésorière de la Ville et vérifié par un auditeur indépendant, a été déposé au conseil municipal le 5 mai 2014. Le rapport du vérificateur est sans réserve et selon lui, dans tous les aspects significatifs, il donne une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013. Un excédent de fonctionnement à des fins fiscales d'un montant de 777 582 \$ a été réalisé pour l'année 2013. Au cours de l'exercice 2013, la Ville a réalisé des investissements pour une somme de 43 720 140 \$ notamment l'implantation des infrastructures pour les services d'aqueduc et d'égouts au lac Saint-Augustin Nord (10 277 000 \$), la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy (11 859 000 \$) et la réalisation du parc industriel Nord (10 884 000 \$).

### **LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

À ce jour, nos immobilisations pour l'année 2014 totalisent 21 247 000 \$.

Parmi les principales réalisations, notons la finalisation des projets déjà amorcés :

- La construction du complexe sportif multifonctionnel (11 987 000 \$)
- La réalisation du parc industriel côté nord (3 459 000 \$)
- La finalisation des rénovations au centre communautaire Jean-Marie-Roy (1 641 000 \$)

Également des nouveaux projets :

- Réfection de la surface de rues de la ville (1 100 000 \$)
- Réparation de ponceaux (134 000 \$)



## LISTE DES CONTRATS

Afin de se conformer à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal en annexe du présent rapport et seront disponibles au Service juridique et du greffe, de même que sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

## RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Par ailleurs, et tel que prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure, dans son rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit pour l'année 2014.

### Le maire

Salaire de base :	63 874 \$
Allocation non imposable :	15 656 \$
Activités supramunicipales (CMQ) :	8 668 \$

### Les conseillères et les conseillers

Salaire de base :	11 915 \$
Allocation non imposable :	5 958 \$
Rémunération additionnelle pour participation à des comités de travail :	5 796 \$
Membre comité RTC (un poste) :	9 661 \$

## INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE 2014

Malgré le fait que nos dépenses de fonctionnement sont sous contrôle, il est de plus en plus difficile d'équilibrer notre budget.

Trois éléments expliquent cette situation :

- L'augmentation moyenne annuelle de la quote-part qui se situe à 13 %;
- Deux nouvelles factures de 763 066 \$ et de 275 378,53 \$ gracieuseté de l'agglomération de Québec rentrées il y a quelques semaines pour couvrir des dépenses des années précédentes;
- Le retrait d'une subvention de 4 M\$ par le précédent gouvernement péquiste.

Par ailleurs, le renouvellement transitoire du Pacte fiscal que le gouvernement québécois a conclu dernièrement avec les unions municipales et prévoyant des compressions de l'ordre de 300 M\$ se traduira en 2015 par une diminution de 300 000 \$ des transferts que percevaient Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce montant de 300 000 \$ s'ajoute à la facture reçue par l'agglomération en cours d'année de 1 038 444,53 \$ et vient compliquer davantage notre situation financière, et ce, sans compter l'augmentation de la quote-part.

Revenons sur l'explosion de la quote-part.

En l'espace de six ans, la quote-part établie à 11,8 M\$ en 2008 a littéralement explosé pour atteindre 23,1 M\$ en 2014. Autrement dit, elle a subi une augmentation de 96 %, sept fois plus que le taux d'inflation, alors que le niveau de services est demeuré exactement le même. Pas plus de policiers sur le territoire, aucune bonification en transport en commun par le Réseau de transport de la Capitale, toujours la même couverture de risques en matière de sécurité incendie...

La situation est devenue telle que cette quote-part accapare maintenant plus de 50 % de notre budget d'opération.

Et même dans nos dépenses de fonctionnement, la quote-part a des conséquences. Elle vient brimer notre capacité et notre liberté de choix. Elle vient réduire à néant notre marge de manœuvre.

Une chose est certaine : la structure actuelle ne fonctionne pas et, conséquemment, le statu quo est impossible.

À chaque année, que ce soit en compressant nos dépenses, en liquidant des actifs ou en misant sur la vente de terrains à vocation industrielle —des revenus non récurrents— nous arrivons à boucler le budget sans que nos concitoyens assument le réel impact de la quote-part sur leur compte de taxes. Nous l'avons fait, croyant que cette situation serait temporaire et qu'elle tendrait à se stabiliser. Aujourd'hui, après avoir versé plus de 120 M\$ à l'agglomération dont 23 M\$ que nous jugeons non justifiés, il faut se rendre à l'évidence : si le gouvernement ne bouge pas pour solutionner un problème qu'il a lui-même créé par la mise sur pied de l'agglomération de Québec, les prochains budgets seront de plus en plus difficile à équilibrer et risquent d'entraîner des hausses de taxes et une diminution importante de services.

Un palmarès des HEC, rendu public dernièrement, nous donne raison.

Notre ville se classe au 51<sup>e</sup> rang sur 52 pour les municipalités de 10 000 à 24 999 habitants. Coût moyen des services : 208 % plus cher que les municipalités de même taille ! C'est normal : on finance les services d'une ville de 500 000 habitants bien que nous n'en comptons que 20 000 !

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2015 ET PROCHAIN PTI 2015-2016-2017**

Le budget 2015 et le Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 seront adoptés le lundi 22 décembre prochain.

Il serait facile de mettre un frein sur nos propres dépenses d'immobilisations parce que la quote-part augmente. Cette décision serait complètement irresponsable.

Nous n'investissons pas trop chez-nous. Nous versons beaucoup trop ailleurs sans qu'on soit maître de nos décisions.

Nos citoyens ont choisi de s'établir à Saint-Augustin pour la qualité de vie et les services de proximité.

Il est important que vous sachiez que nous sommes en mouvement pour redresser notre situation financière : nos avocats documentent le dossier, nous avons rehaussé et multiplié nos efforts en matière de relations gouvernementales, nous alignons les rencontres avec les décideurs.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que les discussions entourant la reconnaissance d'un statut particulier pour la Capitale nationale que le gouvernement du Québec négocie actuellement avec la Ville de Québec constituent une occasion privilégiée pour solutionner durablement la problématique de l'agglomération.

En 2004, nos citoyens ont choisi par référendum de se défusionner, de quitter la Ville de Québec pour retrouver leur liberté, leur autonomie. Aujourd'hui, Saint-Augustin-de-Desmaures est prisonnière d'une agglomération qui l'isole, qui la méprise et qui finira par l'étrangler.

Il n'est plus possible de repousser le problème. Je l'ai répété à Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à Sam Hamad, député de Louis-Hébert et responsable de la Capitale-Nationale : le *statu quo* n'est plus acceptable.

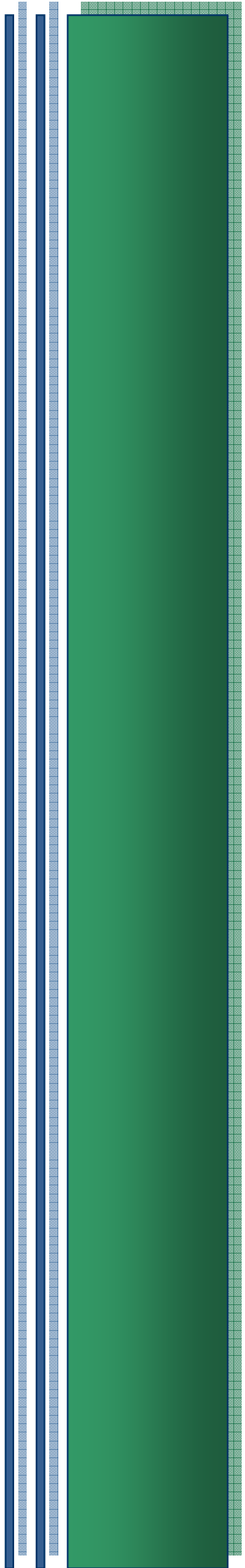


Marcel Corriveau, maire



# Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

17 novembre 2014



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

La *Loi sur les cités et villes* exige que les maires fassent le point sur la situation financière de leur ville un mois avant la présentation de leur budget pour y aborder les aspects suivants :

- Le rapport financier vérifié pour l'année 2013
- Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016
- La liste des contrats
- La rémunération et allocations des membres du conseil
- Les indications préliminaires quant aux états financiers pour l'exercice 2014
- Les orientations générales du budget 2015 et du prochain Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est pas tellement par obligation législative, mais bien par transparence et par souci de vous transmettre l'information à un moment où la pression financière s'accroît sur notre Ville en raison de l'explosion exponentielle de notre quote-part.

### **LE POINT SUR L'ANNÉE 2013**

Avant d'exposer la situation qui a cours actuellement et de mettre la table au prochain budget, il est prévu que je fasse le point sur la situation financière qui prévalait lors du précédent exercice, soit celui de 2013.

Le rapport financier 2013, préparé par la trésorière de la Ville et vérifié par un auditeur indépendant, a été déposé au conseil municipal le 5 mai 2014. Le rapport du vérificateur est sans réserve et selon lui, dans tous les aspects significatifs, il donne une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013. Un excédent de fonctionnement à des fins fiscales d'un montant de 777 582 \$ a été réalisé pour l'année 2013. Au cours de l'exercice 2013, la Ville a réalisé des investissements pour une somme de 43 720 140 \$ notamment l'implantation des infrastructures pour les services d'aqueduc et d'égouts au lac Saint-Augustin Nord (10 277 000 \$), la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy (11 859 000 \$) et la réalisation du parc industriel Nord (10 884 000 \$).

### **LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

À ce jour, nos immobilisations pour l'année 2014 totalisent 21 247 000 \$.

Parmi les principales réalisations, notons la finalisation des projets déjà amorcés :

- La construction du complexe sportif multifonctionnel (11 987 000 \$)
- La réalisation du parc industriel côté nord (3 459 000 \$)
- La finalisation des rénovations au centre communautaire Jean-Marie-Roy (1 641 000 \$)

Également des nouveaux projets :

- Réfection de la surface de rues de la ville (1 100 000 \$)
- Réparation de ponceaux (134 000 \$)

## LISTE DES CONTRATS

Afin de se conformer à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal en annexe du présent rapport et seront disponibles au Service juridique et du greffe, de même que sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

## RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Par ailleurs, et tel que prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure, dans son rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit pour l'année 2014.

### Le maire

Salaire de base :	63 874 \$
Allocation non imposable :	15 656 \$
Activités supramunicipales (CMQ) :	8 668 \$

### Les conseillères et les conseillers

Salaire de base :	11 915 \$
Allocation non imposable :	5 958 \$
Rémunération additionnelle pour participation à des comités de travail :	5 796 \$
Membre comité RTC (un poste) :	9 661 \$

## INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE 2014

Malgré le fait que nos dépenses de fonctionnement sont sous contrôle, il est de plus en plus difficile d'équilibrer notre budget.

Trois éléments expliquent cette situation :

- L'augmentation moyenne annuelle de la quote-part qui se situe à 13 %;
- Deux nouvelles factures de 763 066 \$ et de 275 378,53 \$ gracieuseté de l'agglomération de Québec rentrées il y a quelques semaines pour couvrir des dépenses des années précédentes;
- Le retrait d'une subvention de 4 M\$ par le précédent gouvernement péquiste.

Par ailleurs, le renouvellement transitoire du Pacte fiscal que le gouvernement québécois a conclu dernièrement avec les unions municipales et prévoyant des compressions de l'ordre de 300 M\$ se traduira en 2015 par une diminution de 300 000 \$ des transferts que percevaient Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce montant de 300 000 \$ s'ajoute à la facture reçue par l'agglomération en cours d'année de 1 038 444,53 \$ et vient compliquer davantage notre situation financière, et ce, sans compter l'augmentation de la quote-part.

Revenons sur l'explosion de la quote-part.

En l'espace de six ans, la quote-part établie à 11,8 M\$ en 2008 a littéralement explosé pour atteindre 23,1 M\$ en 2014. Autrement dit, elle a subi une augmentation de 96 %, sept fois plus que le taux d'inflation, alors que le niveau de services est demeuré exactement le même. Pas plus de policiers sur le territoire, aucune bonification en transport en commun par le Réseau de transport de la Capitale, toujours la même couverture de risques en matière de sécurité incendie...

La situation est devenue telle que cette quote-part accapare maintenant plus de 50 % de notre budget d'opération.

Et même dans nos dépenses de fonctionnement, la quote-part a des conséquences. Elle vient brimer notre capacité et notre liberté de choix. Elle vient réduire à néant notre marge de manœuvre.

Une chose est certaine : la structure actuelle ne fonctionne pas et, conséquemment, le statu quo est impossible.

À chaque année, que ce soit en compressant nos dépenses, en liquidant des actifs ou en misant sur la vente de terrains à vocation industrielle —des revenus non récurrents— nous arrivons à boucler le budget sans que nos concitoyens assument le réel impact de la quote-part sur leur compte de taxes. Nous l'avons fait, croyant que cette situation serait temporaire et qu'elle tendrait à se stabiliser. Aujourd'hui, après avoir versé plus de 120 M\$ à l'agglomération dont 23 M\$ que nous jugeons non justifiés, il faut se rendre à l'évidence : si le gouvernement ne bouge pas pour solutionner un problème qu'il a lui-même créé par la mise sur pied de l'agglomération de Québec, les prochains budgets seront de plus en plus difficile à équilibrer et risquent d'entraîner des hausses de taxes et une diminution importante de services.

Un palmarès des HEC, rendu public dernièrement, nous donne raison.

Notre ville se classe au 51<sup>e</sup> rang sur 52 pour les municipalités de 10 000 à 24 999 habitants. Coût moyen des services : 208 % plus cher que les municipalités de même taille ! C'est normal : on finance les services d'une ville de 500 000 habitants bien que nous n'en comptons que 20 000 !

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2015 ET PROCHAIN PTI 2015-2016-2017**

Le budget 2015 et le Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 seront adoptés le lundi 22 décembre prochain.

Il serait facile de mettre un frein sur nos propres dépenses d'immobilisations parce que la quote-part augmente. Cette décision serait complètement irresponsable.

Nous n'investissons pas trop chez-nous. Nous versons beaucoup trop ailleurs sans qu'on soit maître de nos décisions.

Nos citoyens ont choisi de s'établir à Saint-Augustin pour la qualité de vie et les services de proximité.

Il est important que vous sachiez que nous sommes en mouvement pour redresser notre situation financière : nos avocats documentent le dossier, nous avons rehaussé et multiplié nos efforts en matière de relations gouvernementales, nous alignons les rencontres avec les décideurs.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que les discussions entourant la reconnaissance d'un statut particulier pour la Capitale nationale que le gouvernement du Québec négocie actuellement avec la Ville de Québec constituent une occasion privilégiée pour solutionner durablement la problématique de l'agglomération.

En 2004, nos citoyens ont choisi par référendum de se défusionner, de quitter la Ville de Québec pour retrouver leur liberté, leur autonomie. Aujourd'hui, Saint-Augustin-de-Desmaures est prisonnière d'une agglomération qui l'isole, qui la méprise et qui finira par l'étrangler.

Il n'est plus possible de repousser le problème. Je l'ai répété à Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à Sam Hamad, député de Louis-Hébert et responsable de la Capitale-Nationale : le *statu quo* n'est plus acceptable.



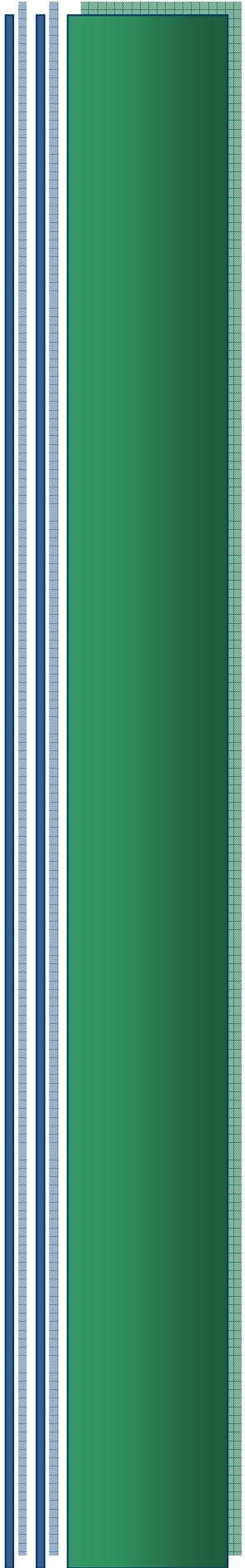
Marcel Corriveau, maire





# Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

17 novembre 2014



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

La *Loi sur les cités et villes* exige que les maires fassent le point sur la situation financière de leur ville un mois avant la présentation de leur budget pour y aborder les aspects suivants :

- Le rapport financier vérifié pour l'année 2013
- Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016
- La liste des contrats
- La rémunération et allocations des membres du conseil
- Les indications préliminaires quant aux états financiers pour l'exercice 2014
- Les orientations générales du budget 2015 et du prochain Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est pas tellement par obligation législative, mais bien par transparence et par souci de vous transmettre l'information à un moment où la pression financière s'accroît sur notre Ville en raison de l'explosion exponentielle de notre quote-part.

### **LE POINT SUR L'ANNÉE 2013**

Avant d'exposer la situation qui a cours actuellement et de mettre la table au prochain budget, il est prévu que je fasse le point sur la situation financière qui prévalait lors du précédent exercice, soit celui de 2013.

Le rapport financier 2013, préparé par la trésorière de la Ville et vérifié par un auditeur indépendant, a été déposé au conseil municipal le 5 mai 2014. Le rapport du vérificateur est sans réserve et selon lui, dans tous les aspects significatifs, il donne une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013. Un excédent de fonctionnement à des fins fiscales d'un montant de 777 582 \$ a été réalisé pour l'année 2013. Au cours de l'exercice 2013, la Ville a réalisé des investissements pour une somme de 43 720 140 \$ notamment l'implantation des infrastructures pour les services d'aqueduc et d'égouts au lac Saint-Augustin Nord (10 277 000 \$), la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy (11 859 000 \$) et la réalisation du parc industriel Nord (10 884 000 \$).

### **LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

À ce jour, nos immobilisations pour l'année 2014 totalisent 21 247 000 \$.

Parmi les principales réalisations, notons la finalisation des projets déjà amorcés :

- La construction du complexe sportif multifonctionnel (11 987 000 \$)
- La réalisation du parc industriel côté nord (3 459 000 \$)
- La finalisation des rénovations au centre communautaire Jean-Marie-Roy (1 641 000 \$)

Également des nouveaux projets :

- Réfection de la surface de rues de la ville (1 100 000 \$)
- Réparation de ponceaux (134 000 \$)

## LISTE DES CONTRATS

Afin de se conformer à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal en annexe du présent rapport et seront disponibles au Service juridique et du greffe, de même que sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

## RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Par ailleurs, et tel que prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure, dans son rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit pour l'année 2014.

### Le maire

Salaire de base :	63 874 \$
Allocation non imposable :	15 656 \$
Activités supramunicipales (CMQ) :	8 668 \$

### Les conseillères et les conseillers

Salaire de base :	11 915 \$
Allocation non imposable :	5 958 \$
Rémunération additionnelle pour participation à des comités de travail :	5 796 \$
Membre comité RTC (un poste) :	9 661 \$

## INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE 2014

Malgré le fait que nos dépenses de fonctionnement sont sous contrôle, il est de plus en plus difficile d'équilibrer notre budget.

Trois éléments expliquent cette situation :

- L'augmentation moyenne annuelle de la quote-part qui se situe à 13 %;
- Deux nouvelles factures de 763 066 \$ et de 275 378,53 \$ gracieuseté de l'agglomération de Québec rentrées il y a quelques semaines pour couvrir des dépenses des années précédentes;
- Le retrait d'une subvention de 4 M\$ par le précédent gouvernement péquiste.

Par ailleurs, le renouvellement transitoire du Pacte fiscal que le gouvernement québécois a conclu dernièrement avec les unions municipales et prévoyant des compressions de l'ordre de 300 M\$ se traduira en 2015 par une diminution de 300 000 \$ des transferts que percevaient Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce montant de 300 000 \$ s'ajoute à la facture reçue par l'agglomération en cours d'année de 1 038 444,53 \$ et vient compliquer davantage notre situation financière, et ce, sans compter l'augmentation de la quote-part.

Revenons sur l'explosion de la quote-part.

En l'espace de six ans, la quote-part établie à 11,8 M\$ en 2008 a littéralement explosé pour atteindre 23,1 M\$ en 2014. Autrement dit, elle a subi une augmentation de 96 %, sept fois plus que le taux d'inflation, alors que le niveau de services est demeuré exactement le même. Pas plus de policiers sur le territoire, aucune bonification en transport en commun par le Réseau de transport de la Capitale, toujours la même couverture de risques en matière de sécurité incendie...

La situation est devenue telle que cette quote-part accapare maintenant plus de 50 % de notre budget d'opération.

Et même dans nos dépenses de fonctionnement, la quote-part a des conséquences. Elle vient brimer notre capacité et notre liberté de choix. Elle vient réduire à néant notre marge de manœuvre.

Une chose est certaine : la structure actuelle ne fonctionne pas et, conséquemment, le statu quo est impossible.

À chaque année, que ce soit en compressant nos dépenses, en liquidant des actifs ou en misant sur la vente de terrains à vocation industrielle —des revenus non récurrents— nous arrivons à boucler le budget sans que nos concitoyens assument le réel impact de la quote-part sur leur compte de taxes. Nous l'avons fait, croyant que cette situation serait temporaire et qu'elle tendrait à se stabiliser. Aujourd'hui, après avoir versé plus de 120 M\$ à l'agglomération dont 23 M\$ que nous jugeons non justifiés, il faut se rendre à l'évidence : si le gouvernement ne bouge pas pour solutionner un problème qu'il a lui-même créé par la mise sur pied de l'agglomération de Québec, les prochains budgets seront de plus en plus difficile à équilibrer et risquent d'entraîner des hausses de taxes et une diminution importante de services.

Un palmarès des HEC, rendu public dernièrement, nous donne raison.

Notre ville se classe au 51<sup>e</sup> rang sur 52 pour les municipalités de 10 000 à 24 999 habitants. Coût moyen des services : 208 % plus cher que les municipalités de même taille ! C'est normal : on finance les services d'une ville de 500 000 habitants bien que nous n'en comptons que 20 000 !

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2015 ET PROCHAIN PTI 2015-2016-2017**

Le budget 2015 et le Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 seront adoptés le lundi 22 décembre prochain.

Il serait facile de mettre un frein sur nos propres dépenses d'immobilisations parce que la quote-part augmente. Cette décision serait complètement irresponsable.

Nous n'investissons pas trop chez-nous. Nous versons beaucoup trop ailleurs sans qu'on soit maître de nos décisions.

Nos citoyens ont choisi de s'établir à Saint-Augustin pour la qualité de vie et les services de proximité.

Il est important que vous sachiez que nous sommes en mouvement pour redresser notre situation financière : nos avocats documentent le dossier, nous avons rehaussé et multiplié nos efforts en matière de relations gouvernementales, nous alignons les rencontres avec les décideurs.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que les discussions entourant la reconnaissance d'un statut particulier pour la Capitale nationale que le gouvernement du Québec négocie actuellement avec la Ville de Québec constituent une occasion privilégiée pour solutionner durablement la problématique de l'agglomération.

En 2004, nos citoyens ont choisi par référendum de se défusionner, de quitter la Ville de Québec pour retrouver leur liberté, leur autonomie. Aujourd'hui, Saint-Augustin-de-Desmaures est prisonnière d'une agglomération qui l'isole, qui la méprise et qui finira par l'étrangler.

Il n'est plus possible de repousser le problème. Je l'ai répété à Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à Sam Hamad, député de Louis-Hébert et responsable de la Capitale-Nationale : le *statu quo* n'est plus acceptable.

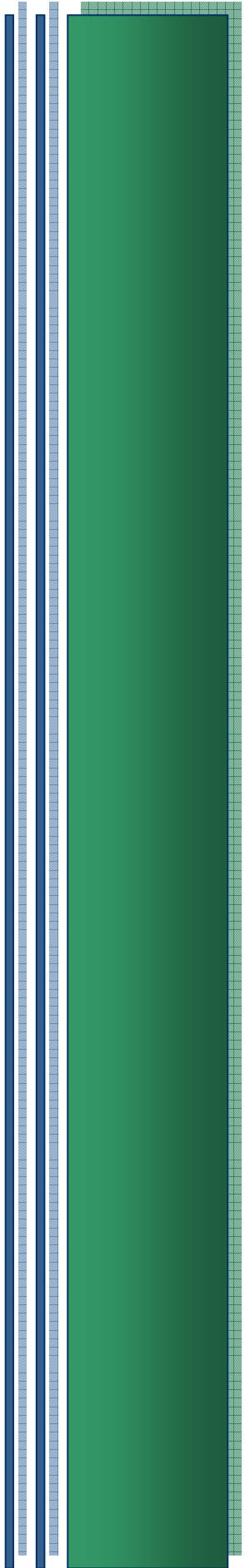


Marcel Corriveau, maire



# Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

17 novembre 2014



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

La *Loi sur les cités et villes* exige que les maires fassent le point sur la situation financière de leur ville un mois avant la présentation de leur budget pour y aborder les aspects suivants :

- Le rapport financier vérifié pour l'année 2013
- Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016
- La liste des contrats
- La rémunération et allocations des membres du conseil
- Les indications préliminaires quant aux états financiers pour l'exercice 2014
- Les orientations générales du budget 2015 et du prochain Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, ce n'est pas tellement par obligation législative, mais bien par transparence et par souci de vous transmettre l'information à un moment où la pression financière s'accroît sur notre Ville en raison de l'explosion exponentielle de notre quote-part.

### **LE POINT SUR L'ANNÉE 2013**

Avant d'exposer la situation qui a cours actuellement et de mettre la table au prochain budget, il est prévu que je fasse le point sur la situation financière qui prévalait lors du précédent exercice, soit celui de 2013.

Le rapport financier 2013, préparé par la trésorière de la Ville et vérifié par un auditeur indépendant, a été déposé au conseil municipal le 5 mai 2014. Le rapport du vérificateur est sans réserve et selon lui, dans tous les aspects significatifs, il donne une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013. Un excédent de fonctionnement à des fins fiscales d'un montant de 777 582 \$ a été réalisé pour l'année 2013. Au cours de l'exercice 2013, la Ville a réalisé des investissements pour une somme de 43 720 140 \$ notamment l'implantation des infrastructures pour les services d'aqueduc et d'égouts au lac Saint-Augustin Nord (10 277 000 \$), la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy (11 859 000 \$) et la réalisation du parc industriel Nord (10 884 000 \$).

### **LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016**

À ce jour, nos immobilisations pour l'année 2014 totalisent 21 247 000 \$.

Parmi les principales réalisations, notons la finalisation des projets déjà amorcés :

- La construction du complexe sportif multifonctionnel (11 987 000 \$)
- La réalisation du parc industriel côté nord (3 459 000 \$)
- La finalisation des rénovations au centre communautaire Jean-Marie-Roy (1 641 000 \$)

Également des nouveaux projets :

- Réfection de la surface de rues de la ville (1 100 000 \$)
- Réparation de ponceaux (134 000 \$)

## LISTE DES CONTRATS

Afin de se conformer à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une liste de tous les contrats de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de plus de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal en annexe du présent rapport et seront disponibles au Service juridique et du greffe, de même que sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

## RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Par ailleurs, et tel que prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure, dans son rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit pour l'année 2014.

### Le maire

Salaire de base :	63 874 \$
Allocation non imposable :	15 656 \$
Activités supramunicipales (CMQ) :	8 668 \$

### Les conseillères et les conseillers

Salaire de base :	11 915 \$
Allocation non imposable :	5 958 \$
Rémunération additionnelle pour participation à des comités de travail :	5 796 \$
Membre comité RTC (un poste) :	9 661 \$

## INDICATIONS PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE 2014

Malgré le fait que nos dépenses de fonctionnement sont sous contrôle, il est de plus en plus difficile d'équilibrer notre budget.

Trois éléments expliquent cette situation :

- L'augmentation moyenne annuelle de la quote-part qui se situe à 13 %;
- Deux nouvelles factures de 763 066 \$ et de 275 378,53 \$ gracieuseté de l'agglomération de Québec rentrées il y a quelques semaines pour couvrir des dépenses des années précédentes;
- Le retrait d'une subvention de 4 M\$ par le précédent gouvernement péquiste.

Par ailleurs, le renouvellement transitoire du Pacte fiscal que le gouvernement québécois a conclu dernièrement avec les unions municipales et prévoyant des compressions de l'ordre de 300 M\$ se traduira en 2015 par une diminution de 300 000 \$ des transferts que percevaient Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce montant de 300 000 \$ s'ajoute à la facture reçue par l'agglomération en cours d'année de 1 038 444,53 \$ et vient compliquer davantage notre situation financière, et ce, sans compter l'augmentation de la quote-part.



Revenons sur l'explosion de la quote-part.

En l'espace de six ans, la quote-part établie à 11,8 M\$ en 2008 a littéralement explosé pour atteindre 23,1 M\$ en 2014. Autrement dit, elle a subi une augmentation de 96 %, sept fois plus que le taux d'inflation, alors que le niveau de services est demeuré exactement le même. Pas plus de policiers sur le territoire, aucune bonification en transport en commun par le Réseau de transport de la Capitale, toujours la même couverture de risques en matière de sécurité incendie...

La situation est devenue telle que cette quote-part accapare maintenant plus de 50 % de notre budget d'opération.

Et même dans nos dépenses de fonctionnement, la quote-part a des conséquences. Elle vient brimer notre capacité et notre liberté de choix. Elle vient réduire à néant notre marge de manœuvre.

Une chose est certaine : la structure actuelle ne fonctionne pas et, conséquemment, le statu quo est impossible.

À chaque année, que ce soit en compressant nos dépenses, en liquidant des actifs ou en misant sur la vente de terrains à vocation industrielle —des revenus non récurrents— nous arrivons à boucler le budget sans que nos concitoyens assument le réel impact de la quote-part sur leur compte de taxes. Nous l'avons fait, croyant que cette situation serait temporaire et qu'elle tendrait à se stabiliser. Aujourd'hui, après avoir versé plus de 120 M\$ à l'agglomération dont 23 M\$ que nous jugeons non justifiés, il faut se rendre à l'évidence : si le gouvernement ne bouge pas pour solutionner un problème qu'il a lui-même créé par la mise sur pied de l'agglomération de Québec, les prochains budgets seront de plus en plus difficile à équilibrer et risquent d'entraîner des hausses de taxes et une diminution importante de services.

Un palmarès des HEC, rendu public dernièrement, nous donne raison.

Notre ville se classe au 51<sup>e</sup> rang sur 52 pour les municipalités de 10 000 à 24 999 habitants. Coût moyen des services : 208 % plus cher que les municipalités de même taille ! C'est normal : on finance les services d'une ville de 500 000 habitants bien que nous n'en comptons que 20 000 !

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2015 ET PROCHAIN PTI 2015-2016-2017**

Le budget 2015 et le Programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 seront adoptés le lundi 22 décembre prochain.

Il serait facile de mettre un frein sur nos propres dépenses d'immobilisations parce que la quote-part augmente. Cette décision serait complètement irresponsable.

Nous n'investissons pas trop chez-nous. Nous versons beaucoup trop ailleurs sans qu'on soit maître de nos décisions.

Nos citoyens ont choisi de s'établir à Saint-Augustin pour la qualité de vie et les services de proximité.

Il est important que vous sachiez que nous sommes en mouvement pour redresser notre situation financière : nos avocats documentent le dossier, nous avons rehaussé et multiplié nos efforts en matière de relations gouvernementales, nous alignons les rencontres avec les décideurs.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que les discussions entourant la reconnaissance d'un statut particulier pour la Capitale nationale que le gouvernement du Québec négocie actuellement avec la Ville de Québec constituent une occasion privilégiée pour solutionner durablement la problématique de l'agglomération.

En 2004, nos citoyens ont choisi par référendum de se défusionner, de quitter la Ville de Québec pour retrouver leur liberté, leur autonomie. Aujourd'hui, Saint-Augustin-de-Desmaures est prisonnière d'une agglomération qui l'isole, qui la méprise et qui finira par l'étrangler.

Il n'est plus possible de repousser le problème. Je l'ai répété à Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à Sam Hamad, député de Louis-Hébert et responsable de la Capitale-Nationale : le *statu quo* n'est plus acceptable.



Marcel Corriveau, maire